



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des établissements

Département de l'organisation scolaire

Affaire suivie par
Étienne GUILLAUME
Téléphone
01 57 02 64 97
Fax
01 57 02 65 15
Mél
ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 6 octobre 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées
Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges
Madame la cheffe du service académique
d'information et d'orientation
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

Circulaire n° 2017-089

Objet : Préparation de la rentrée 2018 – Postes spécifiques ministériels

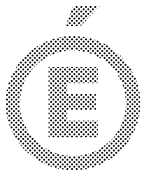
Pièces jointes : 3 annexes

Afin de préparer les opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de documentation, une attention particulière est portée aux postes dits « spécifiques », dont la liste exhaustive est rappelée en annexe I.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, vous voudrez bien transmettre par *courrier électronique* (ce.dos@ac-creteil.fr), vos propositions d'évolution de postes (création, suppression ou modification) concernant **tous les types d'établissements** (y compris les collèges), au plus tard le 23 octobre 2017, **délai de rigueur** à la division des établissements, département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS).

Ces demandes doivent être exclusivement formulées sur le document type présenté en annexe 3.

L'ensemble des demandes entrant dans le champ d'application des postes spécifiques nationaux fera l'objet d'un examen par les corps d'inspection. Compte tenu du nombre de postes spécifiques nationaux restés vacants - 92 - lors des opérations du mouvement spécifique national 2017, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre demande.



2

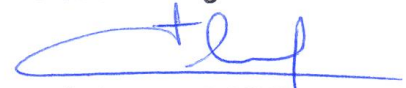
Cette campagne doit également vous permettre, en lien avec les corps d'inspection, d'établir la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à chaque établissement et des personnels qui y sont affectés afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Les postes relevant de cette procédure sont consultables à l'adresse suivante : (sélectionner la pastille « Spécifiques nationaux ») :

http://dsgp.in.ac-creteil.fr/choix_spenataca.php

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre les qualifications des personnels et les exigences liées aux postes.

**Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale**



Sylvie THIRARD